SILENT WORKER MEET WINTER EDITION 2023

RÈGLEMENT

Avant tout engagement, merci de lire attentivement le règlement :

- Seuls les licenciés FFFORCE pourront participer à la compétition.
- Le SilentWorker Meet est qualificatif pour les championnats de France OPEN, JEUNE & MASTER
 2024 uniquement pour les licences compétitions et individuelles.
- Toute personne n'étant pas affiliée à la FFFORCE devra régler une licence unique (TPU) au moment de son inscription. Le TPU sera pris directement par l'organisation auprès de la fédération. ATTENTION: Cette compétition ne sera pas qualificative aux championnats de France pour les personnes ayant un TPU. Si vous souhaitez vous qualifier lors de cette compétition, il faudra prendre une licence compétition auprès de la FFFORCE OBLIGATOIREMENT.
- Tous les athlètes s'engagent à être disponibles le 16 et le 17 décembre 2023. Aucune modification ne sera faite sur les groupes de passage. Les désistements seront possibles jusqu'au 1er novembre 2023. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.
- L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement reçu, le règlement accepté et la licence FFFORCE vérifiée.
- L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout participant ayant un comportement inapproprié.
- Les règles d'arbitrages seront celles appliquées en FFFORCE. Tous les athlètes devront porter une tenue homologuée FFFORCE pour la Force Athlétique : aucun autre matériel ne sera accepté. Voir le règlement sur le site de la Fédération.
- Un podium homme et femme sera fait sur la base de l'indice IPF Point.
- Deux autres récompenses seront remises aux athlètes qu'ils soient ou non sur le podium : le plus gros grind & la plus grosse hype.
- Les athlètes ayant le niveau Collectif France seront hors match.
- En acceptant le règlement, l'athlète cède son droit à l'image. Elle pourra être utilisée à des fins commerciales par l'organisation.
- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les photographes et vidéastes personnels ne seront pas autorisés en backstage et sur le plateau.
- En cas de présence de l'AFLD (Agence Française de Lutte anti-Dopage), l'athlète s'engage à se soumettre aux tests antidopage. Tout refus entraînerait une exclusion immédiate et une suspension de 4 ans de toutes compétitions en IPF.